

En 2021, la consommation de soins courants infirmiers s'élève à 9,3 milliards d'euros. Elle augmente de 3,0 % par rapport à l'année précédente, après +8,1 % en 2020. Les soins courants infirmiers retrouvent en 2021 leur rythme de croissance de long terme après une année 2020 particulièrement dynamique.

En revanche, les dépenses de prévention réalisées par les infirmiers croissent fortement en 2021 du fait de la poursuite de la campagne de test de dépistage et du démarrage de la campagne de vaccination contre le Covid-19.

Les soins courants infirmiers augmentent de nouveau en 2021

En 2021, la consommation de soins courants infirmiers¹ en ville (infirmiers libéraux ou salariés en centre de santé) s'élève à 9,3 milliards d'euros (tableau 1). Elle augmente de nouveau (+3,0 %), après une forte croissance en 2020 (+8,1 %). Seules les dépenses de soins courants sont comptabilisées au sein de la CSBM. Les autres types de dépenses (soins de longue durée et prévention), comptabilisées au sein de la dépense courante de santé (DCSi), sont présentées pour information à la fin de la fiche et complètent le champ des dépenses effectuées au titre de l'activité des infirmiers en ville.

En 2020, les soins courants infirmiers n'ont pas été touchés par les mesures de restriction sanitaires comme cela a été le cas pour les autres praticiens libéraux. De ce fait, les infirmiers ont peu recouru au dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA) en 2020. Après une année de croissance exceptionnelle, portée

nota¹¹ment par les revalorisations de certains actes, l'année 2021 marque le retour de la croissance des soins courants infirmiers à un niveau proche de sa moyenne de long terme.

Entre 2011 et 2019, la consommation de soins infirmiers a augmenté de 5,5 % en moyenne annuelle ; elle est portée par le vieillissement de la population et par le virage ambulatoire du système de soins (avec, par exemple, l'extension du programme d'aide au retour à domicile après hospitalisation [PRADO] depuis 2012).

Plusieurs interventions sur le prix des actes infirmiers ont eu lieu sur la période récente. En 2019, l'avenant 6 à la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux a revalorisé certains actes (notamment les pansements lourds et complexes) et créé de nouveaux actes infirmiers (accompagnement à domicile de la prise médicamenteuse, prise en charge de soins post-opératoires à domicile à la suite d'une intervention chirurgicale)². En 2021, un nouvel avenant a été signé et porte sur les modalités d'exercice des infirmiers en pratique avancée.

¹ En 2021, le classement des soins infirmiers dans les comptes de la santé a été révisé (annexe 2) pour se mettre en conformité avec la codification internationale SHA. Les prises en charge de cotisations et le dispositif d'aide à la perte d'activité (DIPA) sont à présent inclus dans l'agrégat des soins courants infirmiers au sein de la CSBM.

À l'inverse, les soins de longue durée (SSIAD et actes liés à la dépendance) et les dépenses de prévention (prélèvement de tests PCR et TAG et injection

de vaccin Covid) en sont exclus et comptabilisés au sein de la dépense courante de santé (DCSi, fiche 23). Ces dépenses sont présentées dans le tableau 4 pour information.

² Pour les auxiliaires médicaux, l'indice de prix calculé par l'Insee ne prend pas en compte les changements de cotations des actes, mais uniquement la valorisation des lettres clés. Ainsi, l'indice de prix, stable depuis 2014, ne traduit pas les hausses de prix qui ont pu intervenir sur certains actes et majorations.

Tableau 1 Consommation de soins courants infirmiers en ville

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins courants	5 400	7 429	7 656	7 963	8 312	8 982	9 256
Honoraires	4 926	6 869	7 145	7 408	7 691	8 249	8 630
Contrats et assimilés ¹	124	80	85	97	119	123	124
Prise en charge des cotisations	349	479	426	458	502	543	501
DIPA ²	0	0	0	0	0	66	1
Évolution (en %)	6,0	3,5	3,1	4,0	4,4	8,1	3,0
Prix (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	-0,7
Volume (en %)	6,0	3,5	3,1	4,0	4,4	7,3	3,8

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires et les aides liées à la télétransmission.

2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (*fiche 2*).

Note > Les soins courants infirmiers représentent 9,3 milliards d'euros en 2021.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

La structure de la consommation reste stable en 2021

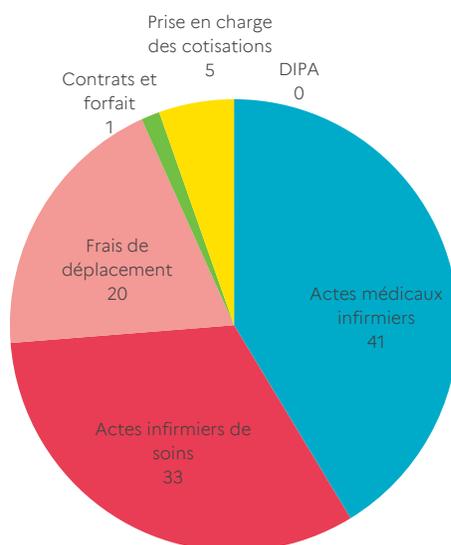
La structure de la consommation de soins courants infirmiers reste stable en 2021 : les actes médico-infirmiers (injections, pansements, etc.) représentent 41 % de la dépense, les actes infirmiers de soins (séances

de soins, surveillance, etc.) 33 %, les frais de déplacement 20 % de la dépense, les contrats et forfaits 1 % de la dépense et les prises en charge de cotisations 5 % (*graphique 1*).

En outre, la part des soins infirmiers effectuée en centre de santé demeure faible : en 2021, ces dépenses ne représentent que 2,3 % de la dépense de soins dispensés en ville

Graphique 1 Structure de la consommation de soins courants infirmiers en ville

En %



Champ > France.

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Effectifs des infirmiers

En milliers

En milliers	2012	2016	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Structure 2021 (en %)
Ensemble	538	599	616	624	631	638	1,0	100
Salariés hospitaliers	371	393	399	401	402	403	0,2	63
Libéraux	87	110	115	118	121	123	2,1	19
Autres salariés	80	96	102	105	108	111	2,8	17

Note > Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés au répertoire Adeli au 1^{er} janvier *n*.

Champ > France, ensemble des infirmiers de moins de 62 ans inscrits au répertoire.

Sources > DREES, Adeli 2012-2021.

Les effectifs des infirmiers progressent en moyenne de 3,0 % par an entre 2016 et 2021

Au 1^{er} janvier 2021, 638 000 infirmiers de moins de 62 ans exercent leur activité en France (tableau 2). Les effectifs progressent de 1,0 % entre 2020 et 2021. À partir de 2016, le nombre d'infirmiers ralentit : entre 2012 et 2016, les effectifs ont crû de +2,7 % en moyenne annuelle ; depuis 2016, l'augmentation s'établit à 1,3 % en moyenne.

L'exercice en libéral est minoritaire chez les infirmiers : au 1^{er} janvier 2021, seulement 19 % d'entre eux pratiquent sous ce statut. 63 % des infirmiers sont salariés hospitaliers dans le secteur public ou privé et 17 % sont salariés d'une autre structure (centre de santé, établissement pour handicapés, établissement scolaire, etc.). Cette dernière catégorie est la

plus dynamique, avec une progression de 3,1 % par an en moyenne entre 2016 et 2021.

La Sécurité sociale prend en charge 93 % de la consommation de soins infirmiers

Le financement de la consommation de soins infirmiers est principalement assuré par la Sécurité sociale¹ (93,2 % en 2021) (tableau 3). L'État contribue pour 0,2 % de la dépense (aide médicale d'État et invalides de guerre) et les organismes complémentaires 5,1 %. Le reste à charge des ménages représente 1,5 % de la dépense, soit 0,1 milliard d'euros en 2021.

Sur les dix dernières années, la répartition des dépenses de soins infirmiers entre les différents financeurs est restée stable ; le reste à charge des ménages demeurant toujours inférieur à 2 % de la consommation.

¹ La baisse du financement des dépenses de soins infirmiers par l'État s'explique par une modification du mode de financement de la complémentaire

santé solidaire (CSS). En effet, jusqu'en 2020, ce dispositif était financé directement par l'État ; à partir de 2021, le financement de la CSS est assuré par l'Assurance maladie.

Tableau 3 Répartition des dépenses de soins courants infirmiers par type de financeur en 2021

En millions d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	8 624	93,2
État	18	0,2
Organismes complémentaires	472	5,1
Ménages	141	1,5
Ensemble	9 256	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 4 Les soins de longue durée et les dépenses de prévention des infirmiers

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins de longue durée	2 316	2 656	2 741	2 790	2 850	2 936	3 013
SSIAD	1 464	1 676	1 722	1 739	1 760	1 874	1 902
Soins liés à la dépendance	851	980	1 019	1 051	1 090	1 062	1 111
Évolution (en %)	4,9	2,2	3,2	1,8	2,2	3,0	2,6
Prévention						131	659
Prélèvement des tests PCR et TAG						131	381
Injection de vaccin Covid-19							278
Évolution (en %)	so	so	so	so	so	so	ns

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile.

so : sans objet.

ns : non significatif.

Note > Les soins de longue durée des infirmiers représentent 3,0 milliards d'euros en 2021.

Source > DREES, comptes de la santé.

Les soins infirmiers de longue durée progressent en 2021

Les soins de longue durée des infirmiers sont composés des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et des soins liés à la prise en charge de la dépendance. En 2021, les soins de longue durée infirmiers augmentent de 2,6 % (après +3,0 % en 2020). Cette évolution tient au vieillissement de la population française et aux incitations au maintien à domicile des personnes âgées en situation de dépendance. Les SSIAD sont pris en charge en intégralité par la Sécurité sociale. En revanche, les ménages financent une partie de des soins liés à la dépendance, du même ordre de grandeur que celui observé sur les soins courants.

Les dépenses de prévention montent en flèche en 2021 avec la lutte contre l'épidémie de Covid-19

Les dépenses de prévention des infirmiers sont composées des prélèvements pour effectuer les tests PCR et TAG et des injections de vaccins contre le Covid-19 ; elles montent en flèche en 2021, à 0,7 milliard d'euros, contre 0,1 milliard en 2020.

Les prélèvements réalisés par des infirmiers ont fortement progressé en 2021, avec la poursuite de la campagne de dépistage par tests antigéniques et PCR. Ils s'élevaient à 0,4 milliard d'euros en 2021 contre 0,1 milliard en 2020. Les prélèvements ont été financés en totalité par la Sécurité sociale, sauf pour les adultes non vaccinés à partir du 15 octobre 2021.

Les dépenses liées aux injections de vaccins contre le Covid-19 par les infirmiers s'élevèrent à 0,3 milliard ; 90 % de cette dépense a été effectuée en centre de vaccination. Ces

dépenses ont été intégralement prises en charge par la Sécurité sociale ■

Pour en savoir plus

- > **Millien, C.** (2018, mai). 53 % d'infirmiers en plus entre 2014 et 2040, une forte hausse qui répond à la demande de soins. DREES, *Études et Résultats*, 1062.
- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2018, juillet). *Charges et produits pour l'année 2019*. Partie 2.3.1 « Analyse du poste soins infirmiers : près des 2/3 des dépenses sont mobilisées pour la prise en charge de 3 groupes de pathologies ». Rapport.
- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2020, juillet). *Charges et produits pour l'année 2021*. Rapport.
- > **Legendre, B., Aberki, C., Chaput, H. avec la collaboration de Gateaud, G.** (2019, janvier). Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités. DREES, *Études et Résultats*, 1100.